



## **Délégués aux affaires étudiantes du conseil d'administration de l'A.P.E.S.**

### **Définition de tâches**

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. délègue à deux administrateurs du conseil d'administration la tâche de représenter l'A.P.E.S. auprès des étudiants en pharmacie et des résidents à la maîtrise en pharmacothérapie avancée. L'un des deux administrateurs établit le lien avec la Faculté de pharmacie de l'Université Laval tandis que l'autre fait de même avec la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

### **Objectifs**

1. L'A.P.E.S. souhaite établir et renouveler annuellement son contact avec les deux associations étudiantes afin de permettre une communication efficace durant l'année au sujet des enjeux qui concernent les trois associations.
2. L'A.P.E.S. souhaite saisir les occasions de promouvoir la pratique en établissement de santé, la maîtrise en pharmacothérapie avancée ainsi que les différents avantages qu'offre la vie associative.

L'A.P.E.S. n'agit pas à titre de commanditaire pour les associations étudiantes. Toutefois, des demandes de financement ciblées peuvent être considérées si elles permettent de mieux transmettre les messages de l'A.P.E.S. et de promouvoir la profession de pharmacien d'établissement.

### **Activités généralement prévues annuellement**

Si un délégué n'est pas en mesure d'être présent à l'une ou l'autre de ces activités, il doit trouver un pharmacien remplaçant parmi les administrateurs. Un autre pharmacien d'établissement pourrait aussi servir de remplaçant si aucun administrateur n'est disponible.

La Politique de remboursement des dépenses prévoit une rémunération par vacation conséquente avec les activités décrites dans ce document (voir annexe à titre indicatif).

### 1. Établir un contact avec les associations étudiantes

Au printemps, les associations étudiantes élisent un nouveau conseil exécutif. Les délégués aux affaires étudiantes entrent en contact avec un ou des représentants (président ou étudiant responsable des liens avec d'autres associations) des associations étudiantes à la suite de leur élection afin de convenir des activités communes pour l'année à venir.

### 2. Représenter l'A.P.E.S. lors des Soirées d'intéressement au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée et lors d'un midi conférence à Montréal

Organisées par les Facultés de pharmacie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, ces soirées s'adressent aux étudiants qui envisagent de s'inscrire à la maîtrise et qui veulent en savoir davantage sur le programme et sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé. Le délégué est présent à la soirée de la Faculté à laquelle il est rattaché pour représenter l'A.P.E.S. Il peut se faire accompagner d'un autre pharmacien, généralement un administrateur ou un membre de la permanence.

Le volet SCPH est présenté au cours de la soirée d'intéressement tenue à l'Université Laval. La structure étant différente à Montréal, ce volet s'inscrit plutôt dans un midi conférence à l'Université de Montréal.

### 3. Rencontrer les résidents en classe

Le trimestre académique constitue une opportunité pour l'A.P.E.S. d'exposer les différents services de l'A.P.E.S. et de promouvoir le membership résident à tous les résidents en même temps.

Les délégués visitent les résidents alors qu'ils sont réunis en classe. Ils font une courte présentation des services de l'A.P.E.S. et expliquent la marche à suivre pour devenir membre résident.

### 4. Représenter l'A.P.E.S. lors des Journées Carrière

Organisée par les associations étudiantes, ces journées permettent à différents exposants de rencontrer les étudiants des quatre années du Pharm. D pour leur proposer des avenues de carrière. Sont invités les différentes chaînes et bannières, associations, établissements de santé, compagnies pharmaceutiques, agences de recrutement et de remplacement, etc.

L'A.P.E.S. tient un kiosque lors de cet évènement. Le délégué y fait la promotion de la pratique en établissement de santé, du programme de maîtrise en pharmacothérapie

avancée et du rôle et des services de l'A.P.E.S. Le délégué peut se faire accompagner d'un autre pharmacien, généralement un administrateur ou un membre de la permanence.

5. Co-présider le comité organisateur du Colloque étudiant sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé

Organisé conjointement par l'A.P.E.S., la Faculté de pharmacie de l'Université Laval et la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, ce colloque est tenu annuellement en septembre, en une seule journée, en alternance entre Québec et Montréal. Il vise à promouvoir la pratique en établissement de santé auprès des étudiants en pharmacie. L'emphasis est mise sur les étudiants de première année afin qu'ils puissent profiter d'un premier contact avec la pratique du pharmacien d'établissement tôt dans leur processus de formation.

Les délégués aux affaires étudiantes co-président le comité organisateur de ce Colloque. En plus des co-présidents, le comité organisateur est composé notamment d'au moins un représentant de chacune des Facultés de pharmacie et de représentants étudiants. Le comité est responsable entre autres d'établir le programme de la journée et de solliciter les conférenciers. La permanence de l'A.P.E.S. offre le soutien logistique pour organiser la journée. La coordonnatrice de la formation de l'A.P.E.S. fait partie du comité. Le délégué attitré à l'université hôte anime le colloque.

6. Rédiger le rapport annuel des activités

### **Activités optionnelles**

En plus des activités récurrentes, le délégué peut, s'il le juge pertinent, effectuer d'autres activités en lien avec la promotion de la pratique de la pharmacie en établissement de santé. Voici quelques exemples d'activités optionnelles :

- Tenir un kiosque au CoCEP ou au PDW;
- Organiser un midi conférence pour les étudiants du Pharm. D.;
- Rédiger un article pour le journal étudiant.

Les délégués sont occasionnellement appelés à représenter l'A.P.E.S. dans différents événements organisés par des partenaires (collation des grades, remise des sarraus, etc.)

Pour les activités optionnelles, les représentants peuvent demander des libérations professionnelles.

## Annexe

### Estimation des heures imparties pour les activités des délégués aux affaires étudiantes

Activités prévues à la politique	Temps moyen imparti
1. Établir contacts avec le nouvel exécutif	1 heure
2. Soirée d'intéressement au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée (incluant volet SCPH à U Laval) et midi conférence U de M (incluant le volet SCPH)	3 heures + 1 heure (U de M)
3. Rencontre des résidents en classe	1 heure
4. Kiosque Journée Carrière	4 heures
5. Colloque étudiant (réunions + tenue du colloque)	(4 + 6) = 10 h
<b>Total</b>	19 heures (UL) 20 heures (U de M)
Heures remboursées actuellement : 1400\$ ÷ 70\$/heure	20 heures
Activités optionnelles :	
Kiosque au CoCEP ou au PDW	3 heures
Midi conférence (préparation + présentation)	2 heures
Articles pour le journal étudiant	